



Réponse au postulat de M. Joël Teuscher et consorts

« Livraisons écologiques et sociales pour les plus fragiles et dans tous les commerces »

Réponse au postulat de Mme Céline Misiego et consorts

« Casiers solidaires »

Rapport-préavis N° 2023 / 45

Lausanne, le 21 septembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

En réponse au postulat de M. Joël Teuscher et consorts « Livraisons écologiques et sociales pour les plus fragiles et dans tous les commerces », déposé le 19 mai 2020, la Municipalité présente les prestations de livraisons mises en place pour les personnes les plus fragiles et son action dans ce contexte.

En réponse au postulat de Mme Céline Misiego et consorts « Casiers solidaires », déposé le 11 septembre 2018, la Municipalité présente le développement de l'offre de casiers individuels proposés aux personnes sans abri et les évolutions prévues.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Joël Teuscher et consorts « Livraisons écologiques et sociales pour les plus fragiles et dans tous les commerces », déposé le 19 mai 2020 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 9 juin 2020 ainsi qu'au postulat de Mme Céline Misiego et consorts « Casiers solidaires », déposé le 11 septembre 2018 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 3 novembre 2020.

Le postulat déposé par M. Teuscher, demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer et de soutenir financièrement la constitution d'une structure à même d'assurer tout type d'achats et de livraisons au service de la population qui en a besoin et dans les commerces lausannois.

Le postulat de Mme Céline Misiego invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'installer des casiers solidaires à destination des personnes sans-abri.

3. Réponse au postulat « livraisons écologiques et sociales pour les plus fragiles et dans tous les commerces »

Le postulat « livraisons écologiques et sociales pour les plus fragiles et dans tous les commerces » a été déposé au plus fort de la crise covid. Le besoin identifié par le postulat était criant à ce moment. L'accès aux magasins était limité et les déplacements en transports publics étaient déconseillés, en particulier pour les personnes les plus fragiles. Le besoin de mettre en place un système pour assurer les achats et la livraison pour la population était important.

Aujourd'hui, avec la fin de la crise covid, les difficultés d'accès aux magasins sont révolues pour la majorité de la population. L'accès aux magasins et aux transports est à nouveau possible sans restriction. Les personnes qui souhaitent se faire livrer leurs courses peuvent le faire en toute autonomie via les plateformes en ligne mises en place par certains commerces.

3.1 Livraisons pour les plus fragiles

Toutefois, malgré la fin de la crise covid, une partie de la population a tout de même besoin d'aide pour faire ses courses que ce soit en étant accompagnée ou en se faisant livrer.

Les plus fragiles sont également les personnes qui ont le plus de difficultés à accéder aux nouvelles technologies. Les commandes en ligne sur des plateformes commerciales ne répondent pas à leur besoin.

Il existe déjà plusieurs services d'accompagnement ou qui offrent un service de courses alimentaires pour ces personnes.

La Croix-Rouge accompagne gratuitement les personnes qui le souhaitent pour faire leurs courses, confectionner un repas ou se déplacer en transports publics :

- Assistance aux courses et aux repas de la Croix-Rouge vaudoise. Des bénévoles accompagnent les personnes pour faire leurs achats ainsi que pour confectionner le repas et le partager. Ce service est gratuit ;
- Aide aux déplacements des Transports publics de la région lausannoise (tl) – Croix-Rouge. Les tl et la Croix-Rouge proposent depuis peu un accompagnement de toute personne qui souhaite se faire accompagner et aider dans ses trajets en transports publics par des bénévoles. Ce service gratuit est valable du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Les centres médico-sociaux (CMS) proposent également à leur public de l'aide pour faire leurs courses :

- Prestations des auxiliaires au ménage des centres médico-sociaux. Les collaboratrices et collaborateurs des CMS accompagnent les personnes dont elles et ils ont la charge pour les courses qui concernent les besoins courants, sur la base d'une liste préparée à l'avance, dans un commerce de proximité, avec ou sans la présence de la personne aidée ;
- « mission.com », la Fondation Soins Lausanne (FSL) offre aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, dépendantes, un service de courses alimentaires, effectuées par des adolescentes et adolescents. Cette prestation propose aux personnes qui ont de la difficulté à faire leurs courses seules de bénéficier d'une aide durant les courses ou de livraisons à leur domicile. Pour ce faire, elle forme et encadre, par le biais des CMS, des adolescentes et adolescents souhaitant allier première expérience professionnelle et solidarité. Cette prestation a pour but de renforcer le lien intergénérationnel. Une cinquantaine de jeunes sont engagés régulièrement pour cette prestation. En 2022, 160 personnes ont bénéficié de ce service et près de 6'400 courses ont été réalisées. Le prix de la course est de CHF 15.-. Un tarif dégressif peut être appliqué.

3.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité a mis en place de multiples mesures de soutien lors de la crise covid pour la population en général et les personnes les plus fragiles en particulier.

Aujourd'hui, cette période particulière étant passée, la Municipalité reste partie prenante du suivi et du soutien des prestations des CMS ainsi que du service proposé par les jeunes de « mission.com » par sa représentation au sein du Conseil de fondation de la FSL. Elle relaie également l'information sur les prestations de la Croix-Rouge et soutient les déplacements des seniors et des personnes au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI en subventionnant leurs abonnements annuels Mobilis. La Ville de Lausanne subventionne également les transports à but de loisirs des personnes à mobilité réduite résidant sur la commune de Lausanne.

C'est ainsi qu'elle s'assure que les personnes les plus fragiles pour lesquelles les besoins, notamment d'aide pour faire les courses ou se faire livrer restent présents, bénéficient du soutien dont elles ont besoin.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de M. Joël Teuscher et consorts.

4. Réponse au postulat « Casiers solidaires »

Se basant sur le constat que les affaires personnelles des personnes sans abri sont très souvent perdues, volées ou confisquées lorsqu'elles sont déposées dans l'espace urbain, le postulat propose la mise en place de casiers solidaires. Il s'agit de l'installation de modules sécurisés de casiers à clefs, attribués de manière individuelle aux sans-abri, pour une durée d'un an renouvelable. Les casiers sont mis à disposition moyennant la signature d'une charte. Une travailleuse ou un travailleur social est en charge de l'attribution de ces casiers ainsi que d'entretenir des liens avec les bénéficiaires et de les accompagner si besoin dans d'autres démarches.

4.1 Evolution de la mise à disposition de casiers du dispositif d'aide sociale d'urgence

En 2019, date du dépôt du postulat, une consigne pour environ 60 sacs et valises, était proposé à l'Espace, sis à la rue de Genève 52, moyennant la signature d'un contrat et un passage de l'utilisateur au minimum une fois par mois dans la structure. La consigne était mise à disposition pour une durée de six mois renouvelable pour six mois supplémentaires.

Les hébergements d'urgence disposaient également pour la plupart de consignes ou de possibilités de stockage des bagages des bénéficiaires, que ce soit à l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse ou au Sleep In, ainsi qu'à l'Etape et à la Marmotte.

L'association de quartier du Vallon offrait également pendant plusieurs années, sur la place du Vallon, l'usage de casiers sous forme de bancs publics avec cadenas. Cette prestation s'est terminée et les casiers ont été enlevés de la place.

Aujourd'hui, les hébergements d'urgence donnent avant tout la possibilité aux bénéficiaires qui disposent d'une chambre pendant plusieurs nuits d'affilée d'y laisser leurs affaires en chambre.

Quant au lieu d'accueil de jour l'Espace, géré par la Ville et installé dans le nouveau bâtiment de Saint-Martin 10-18 qui accueille également l'Etape et des logements sociaux, il propose actuellement 178 casiers à bagages accessibles du lundi au vendredi, 8h30 à 12h et de 14h à 16h30, fermé le jeudi après-midi. Des intervenantes et intervenants sociaux sont présents sur place. La durée de dépôt du bagage est de 12 mois. La consigne à bagages est mise à disposition gratuitement. Le ou la propriétaire du bagage doit se présenter en personne une fois par mois. Il reste en général une petite dizaine de casiers libres. L'Espace propose également 12 casiers journaliers, dans lesquels les bénéficiaires peuvent y laisser leurs affaires pour la journée. La totalité des casiers, de larges boxes individuels ouverts, se trouve dans un local sécurisé. Toutes les mesures sont prises afin de gérer au mieux l'usage de cette consigne par les bénéficiaires. Afin d'éviter les vols, de simplifier l'accès à la consigne et sa gestion par le personnel, et de renforcer le sentiment de sécurité et le respect de la sphère privée, il est prévu d'installer début 2024 un système de fermeture individuel, à clé, sur chacun des casiers.

4.2 Réponse de la Municipalité

Depuis l'ouverture du bâtiment Saint-Martin, l'offre de consignes à bagages à destination des personnes sans abri a été largement renforcée en ville de Lausanne. Les personnes dans le besoin ont ainsi des casiers à leur disposition qui leur permettent de ne pas abandonner leurs affaires dans l'espace public au risque de se les faire voler ou confisquer. Celles et ceux qui en profitent ont à leur disposition un espace sécurisé où entreposer leurs effets personnels. Des intervenantes et intervenants sociaux sont présents sur site et

peuvent par ailleurs leur proposer également les autres prestations offertes gratuitement dans le cadre de l'Espace (à savoir une collation, une écoute, une orientation dans le réseau, une permanence administrative et sociale, des ateliers de français, une permanence infirmière hebdomadaire et la possibilité de réserver un lit dans un hébergement via le Bureau des réservations). De plus, la dimension sécuritaire et privative de cette offre sera bientôt renforcée par la fermeture à clé de chaque casier.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de Mme Céline Misiego et consorts.

5. Impact sur le développement durable

Par sa dimension solidaire auprès des plus fragiles, le présent rapport-préavis, répond à l'objectif 1 de développement durable « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde », en particulier dans sa volonté de renforcer la résilience des personnes en situation vulnérable.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2023/45 de la Municipalité, du 21 septembre 2023 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Joël Teuscher et consorts « Livraisons écologiques et sociales pour les plus fragiles et dans tous les commerces » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Céline Misiego et consorts « Casiers solidaires ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter